

RÉUNION DU 9 NOVEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le neuf novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HUNAULT Marco, Maire.

Date de convocation : le 31 octobre 2012

Etaient présents : MM. ROSAIRE, BARBOT, FOULONNEAU, Mme DENIS, MM. BONNEROT, PRIEUR, BOURGEOU, MMmes LEBRETON, DESCHAMPS, M. CHASLERIE, Mme NOPPE.

Absents excusés : Mme MENAGER, Mme PITON, M. BARON

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. BARBOT

DÉLIBÉRATIONS

1. QUARTIER DE LA POITEVINIERE :

a) Convention de groupement de commande 1 logement communal et 5 logements M L HABITAT

b) Désigner pour la commission d'appel d'offres 2 Titulaires et 2 Suppléants

Monsieur le Maire expose :

Considérant la similitude des besoins en construction, des perspectives d'économies financières et de l'homogénéité de gestion en découlant, il apparaît souhaitable de constituer un groupement de commande publique entre la Commune et Maine-et-Loire Habitat, Office public de l'Habitat pour la consultation et le suivi d'exécution des marchés publics de construction de logements, à savoir 1 logement type III pour le compte de la Commune et 5 logements (3 types III et 2 types IV) pour le compte de Maine-et-Loire Habitat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE de se grouper avec l'Office Public de l'Habitat conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, afin de choisir l'ensemble des intervenants pour réaliser un projet comprenant 6 logements, la Commune, étant maître d'ouvrage d'un logement et Maine-et-Loire Habitat assurant la maîtrise d'ouvrage du reste du projet.

DESIGNE pour la constitution de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires : M. HUNAULT, Mme MENAGER

Membres suppléants : M. FOULONNEAU, M. CHASLERIE

AUTORISE Monsieur le Maire ou un des Adjoints à signer la convention devant intervenir à cet effet.

c) Visa de l'architecte sur les permis ?

Afin de permettre à la Commune de s'assurer de la bonne application des règles d'urbanisme opposables aux constructions dans le lotissement communal et d'assurer la cohérence architecturale et paysagère de l'ensemble, l'équipe de maîtrise d'œuvre propose d'assurer le suivi architectural des projets de constructions en amont du dépôt des demandes de permis de construire.

Monsieur le Maire précise que la prestation se décompose en quatre offres chiffrées distinctes :

- suivi des P.C de constructions individuelles : 250 € H.T.
- suivi des P.C. de l'opération de logements sociaux : 400 € H.T.
- suivi des demandes de P.C. modificatifs : 150 € H.T.
- nouvel avis sur dossier en cas de refus de la demande de P.C. : 150 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par 10 voix pour et 2 abstentions :

DECIDE d'accepter trois offres chiffrées d'assistance technique :

- le suivi des P.C de constructions individuelles : 250 € H.T., à la charge de la commune
- le suivi des demandes de P.C. modificatifs : 150 € H.T., à la charge du pétitionnaire
- nouvel avis sur dossier en cas de refus de la demande de P.C. : 150 € H.T., à la charge du pétitionnaire.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un des Adjoints à signer la proposition d'assistance technique.

d) Collecte des Ordures Ménagères

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion du 10 octobre avec le SICTOM et Veolia Propreté concernant l'équipement du futur lotissement de la Poitevine de colonnes d'apport volontaire pour les ordures ménagères, les emballages recyclables et les bouteilles et bocaux en verres.

Monsieur ROSAIRE Maire Adjoint informe le Conseil que la Commune est pilote dans ce genre d'installation et par conséquent a demandé au SICTOM de prendre en charge l'équipement.

2. SMACL : Assurance bac à chaîne

Monsieur le Maire dépose sur le bureau la proposition d'assurance de la SMACL pour le bac à chaîne. Le devis s'élève à 755,10 € TTC. Le Conseil souhaite avoir au moins une autre proposition chiffrée. Le sujet est reporté à la réunion du mois de décembre

3. VOTE DES TARIFS 2013

Le Conseil Municipal DÉCIDE de fixer les tarifs et les taux suivants à compter du 1^{er} Janvier 2013 :

FISCALITE D'AMENAGEMENT

Taxe d'aménagement	1,50%
Participation raccordement égout	1500.00 €

CANTINE SCOLAIRE

Repas adulte	5.00 €
Repas enfant	2,80 €

CONCESSION CIMETIERE

Trentenaire	80.00 €
Cinquantenaire	130.00 €

COLUMBARIUM CIRCULAIRE

Trentenaire	880.00 €
Cinquantenaire	935.00 €

ESPACE GILBERT BONTEMPS

	Commune Hors Commune
Salle bleue cuisine	130.00 €
Deux jours consécutifs	195.00 €
Salle marron cuisine	200.00 €
Deux jours consécutifs	300.00 €
Salles marron et bleue Cuisine	250.00 €
Deux jours consécutifs	375.00 €
Vin d'honneur (Marron cuisine)	80.00 €
Table / Parquet	4.00 €
Banc	2.00 €
Repas Classes	1.00 €

ASSAINISSEMENT

Prime fixe	50,00 €
Le m3	0,80 €
Redevance pollution le m3	0,20 €

Forfait pour les foyers utilisant une source d'eau privé

Foyer une personne	20 m 3
Foyer 2 personnes	40 m3
Par personne supplémentaire	15 m 3
Contrôle Assainissement collectif par logement	50.00€

CHIENS ERRANTS

Droit de grade	20.00 €
Jour supplémentaire	15.00 €

PHOTOCOPIE

Feuille A4		
1 passage noir et blanc		0,20 €
1 passage couleur		0,50 €
Feuille A3		
1 passage A3 noir et blanc		0,40 €
1 passage A3 couleur		1,00 €

GARDERIE

½ heure Q1	0.75 €
½ heure Q2	1.05 €
½ heure Q3	1.20 €
Carte 12 h Q1	16.00 €
Carte 12 h Q2	23.00 €
Carte 12 h Q3	25.50 €

4. APE : Subvention Classe de Neige 2013, 22 élèves

Monsieur Le Maire informe le Conseil que du 2 février au 8 février, 22 élèves (CM1 et CM2) de l'Ecole Paul Gauguin partiront en classe de neige à la Féclaz (Savoie).

L'association des Parents d'Elèves « Union Scolaire », souhaite connaître le montant de la subvention qui sera accordée pour la classe de neige 2013.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt pour la vie scolaire.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et après vote (9 voix pour et 4 abstentions) décide que la subvention versée en 2013 sera de 70 € par enfant.

5. GARDERIE : Modification du règlement

Monsieur le Maire, expose au Conseil que des parents viennent très souvent après 18h30 chercher l'enfant. Par conséquent il propose de modifier le règlement intérieur de la garderie en y ajoutant un article « Retards ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et après vote (11 voix pour et 2 abstentions)
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation et notamment les art. L212-4 et L212-5

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juillet 2011

APPROUVE à l'unanimité l'ouverture de la garderie périscolaire de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h30 et le nouveau règlement intérieur

PROJETS

6. RUE DES NOIRETTES n° 6 : TRANSACTIONS et DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section B n° 417 et n° 629, sises 6, rue des Noirettes.

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint, expose au Conseil que le futur propriétaire M. JEAN, souhaiterait acheter une bande de terrain prélevée sur la parcelle communale cadastrée section B n° 416 et serait vendeur d'une bande de terrain au fond de la parcelle n° 629. Il propose un prix de base de négociation de 4 000 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil des problèmes d'accès à la propriété 6, rue des Noirettes.

7. PROJETS CHEMINS DE RANDONNÉES Point sur les dossiers

Monsieur ROSAIRE Maire Adjoint informe le Conseil que le projet de diminution de chemin revêtu avance bien :

M. HERVET propriétaire des parcelles cadastrées section D n° 430 et 429 accepterait d'échanger une bande de terrain prélevée autour de ses parcelles avec le chemin communal les bordant.

Il semble possible d'utiliser l'émissaire sans empiéter sur la parcelle cadastrée section D n° 295 appartenant à Mme TRIHOREAU.

8. ACHAT D'UN VEHICULE COMMUNAL

Monsieur Le Maire informe le Conseil que le véhicule communal « Kangoo » doit passer une contre visite. Le Conseil autorise à l'unanimité l'achat d'un nouveau véhicule.

INFORMATIONS

9. ECOLE

a) Courrier Hélène GLETTY l'ATSEM passe 1h15 à l'Ecole de sport hors temps de travail

Le Conseil propose que l'intervention de l'ATSEM pour l'école de sport soit portée au budget de la fiche projet du Contrat Educatif Local.

b) Compte rendu Conseil d'Ecole du 22 Octobre

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint donne un compte rendu de la réunion.

c) Journée sensibilisation Sécurité routière

Monsieur BONNEROT Conseiller Municipal donne au Conseil un compte rendu de la journée.

10. P.L.U. Etriché

Monsieur Le Maire donne au Conseil un compte rendu de la réunion de la Commission P.L.U. de la Commune d'Etriché.

11. LES ECHOS 2013

Monsieur ROSAIRE Maire Adjoint informe le Conseil que les articles doivent être adressés à la Mairie avant le 19 novembre 2012. Madame DENIS Maire Adjoint précise que le nombre de page sera réduit.

12. CARRIERE GSM

Monsieur Le Maire présente au Conseil un historique sur l'exploitation des carrières. Il précise que l'entreprise GSM envisage une extension de la carrière entre la Touche et la Gouvaudière.

13. ELEVAGE DE DINDES GRELIER

Monsieur Le Maire informe le Conseil que depuis une rencontre organisée en mairie, l'entreprise GRELIER s'inquiète de l'emplacement réservé au P.L.U. pour la construction d'une nouvelle station d'épuration. Pour l'entreprise l'emplacement apparaît comme un risque sanitaire majeur pour leur élevage, de part la proximité avec leurs bâtiments.

14. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU Point sur les dossiers

Monsieur Le Maire donne un compte rendu de la réunion du 18 octobre.

Monsieur Le Maire donne un compte rendu de la comparaison de l'Aménagement du territoire sur la CCHA et la CCLS.

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint donne un compte rendu de la comparaison de la compétence « Voirie » sur la CCHA et la CCLS.

15. COMPTE RENDU REUNION SIAEP Chateauneuf-Juvardeil du 30 octobre

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint donne un compte rendu de la réunion du 30 octobre.

Il précise que la borne incendie au village des Monts doit être changée. Le Conseil accepte le devis de la SAUR.

16. COMPTE RENDU VISISTE DE M. RETIF PRESIDENT DES VILLAGES DE CHARME

Madame DESCHAMPS Conseillère Municipale et Monsieur Le Maire donnent un compte rendu de la visite : Fédérer les habitants à fleurir leurs fenêtres, aménager les entrées de bourg, accentuer l'accueil, le fléchage et la signalétique,....

17. COMPTE RENDU REUNION AVEC M. DUCOS CAUE VALORISATION ESTHETIQUE

M. le Maire, M. ROSAIRE, M. FOULONNEAU et Mme MENAGER ont présenté le 6 novembre à M. DUCOS du CAUE les aménagements de la RD 108 / 308 en traversée de l'agglomération.

18. RANDO DES TROIS RIVIERES

Le Conseil est invité à l'Assemblée Générale de l'association le samedi 17 novembre à Champigné.

19. ENQUETE PUBLIQUE PLAN DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une enquête publique se déroulera du 19 novembre au 20 décembre en vue d'approuver le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de Maine-et-Loire. Il précise que le Conseil devra se prononcer par délibération sur ce projet avant le 4 janvier 2013.

20. ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET ARRETE DE SCoT DU PAYS SEGREEN

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une enquête publique relative au projet de schéma de Cohérence Territoriale du Pays Segréen se déroulera du 12 novembre au 15 décembre.

Il expose que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, préconise une ville centre pour le Pays (Segré) et des polarités complémentaires (Chateaufort-sur-Sarthe, Le Lion d'Angers, le Louroux-Béconnais, Candé, Pouancé, Champigné, Vern-d'Anjou, Bécon-les-Granits et Combrée). L'objectif est de renforcer le développement des polarités complémentaires et y assurer une offre de services de proximité de qualité pour l'ensemble de la population du Pays.

Monsieur le Maire propose de consigner sur le registre d'enquête publique le souhait du Conseil Municipal : que la Commune de Juvardel soit rattachée à la Commune de Chateaufort-sur-Sarthe, polarité complémentaire.

QUESTIONS DIVERSES

21. REFERENT RESEAUX ELECTRIQUES

ERDF souhaite mettre en place dans le Maine-et-Loire, un réseau de Référents Réseaux Electriques, pour renforcer la rapidité et l'efficacité du dépannage en cas d'aléa climatique important perturbant la desserte en électricité des territoires.

Monsieur le Maire est volontaire pour devenir le référent réseaux électrique de la Commune.

22. SAINTE BARBE LE 8 DECEMBRE A CHAMPIGNE

23. ARRIVEE DU PERE GERARD MARTIN

Monsieur le Maire informe le Conseil que le père Gérard MARTIN invite tous les Maires des paroisses Sainte-Thérèse-en-Haut-Anjou et Saint-Luc-en-Val-de-Sarthe, le vendredi 23 novembre à la maison paroissiale de Chateaufort-sur-sarthe.